



Réglementation Européenne sur les Produits de Construction (CPR)

Exigences concernant le comportement des câbles en cas d’incendie, et classification

Câbles d’immeubles

Les câbles sont utilisés pour différentes applications dans les immeubles. Outre l’approvisionnement d’énergie, ils sont également utilisés pour la transmission de signaux et de données.

Le nombre croissant d’équipements à alimentation électrique et l’augmentation de la gestion de réseaux (par ex. contrôles intelligents, distribution d’Internet, etc.) entraînent une augmentation du nombre de câbles requis. Par conséquent, leur comportement en cas d’incendie devient de plus en plus important.

L’UE a réagi à cette situation en incluant les câbles dans les nouvelles réglementations sur les produits de construction.

La Réglementation sur les Produits de Construction et sa signification

La réglementation n° 305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 a établi des conditions harmonisées pour le marketing des produits de construction et est connue sous le nom de Réglementation sur les Produits de Construction (CPR).

Elle est en vigueur depuis le 01.07.2013 et remplace la directive précédente sur les produits de construction (n° 89/106/EEC) de 1988.

Avec de nombreux autres produits de construction, les réglementations couvrent les câbles d’alimentation, de contrôle et de données prévus pour un usage permanent (installation) dans les immeubles.

La réglementation définit les exigences de base des immeubles, par ex. la prévention des incendies, mais n’indique pas de propriétés de produits spécifiques ni ne stipule l’utilisation de produits de construction particuliers.

Classes Euro

Les produits à utiliser doivent être classifiés à l’aide de règles normalisées (normes harmonisées), ce qui nécessite des tests et une certification par un organisme notifié.

Les normes qui définissent les exigences de comportement des câbles en cas d’incendie (prEN 50575) et décrivent la classification (prEN 13501-6), n’avaient pas encore été officiellement adoptées au moment de l’entrée en vigueur de la réglementation CPR le 01.07.2013. Par conséquent, il n’était pas possible d’assigner des câbles aux classes d’incendie (classes Euro A-F, voir Tableau 1) ou d’émettre des certificats de conformité.

Les normes devraient être terminées en 2014 et seront publiées au Journal Officiel de l’UE. Les organismes de test pourront alors être notifiés, et il y aura une période de transition au cours de laquelle les produits avec et sans marque CE sous la réglementation CPR pourront être mis en circulation.

Tableau 1 : Classes Euro sous prEN 13501-6 respectivement 2006/751/EG

Classe	Méthode(s) de test	Critère de classification	Classification supplémentaire
A _{CA}	EN ISO 1716	PCS ≤ 2,0 MJ/kg	
B1 _{CA}	EN 50399 (brûleur 30 kW) et	FS ≤ 1,75 m et THR _{1200s} ≤ 10 MJ et Pic HRR ≤ 20 kW et FIGRA ≤ 120 Ws ⁻¹	Emissions de fumée Gouttelettes/ et Acidité
	EN 60332-1-2	H ≤ 425 mm	
B2 _{CA}	EN 50399 (brûleur 20,5 kW) et	FS ≤ 1,5 m et THR _{1200s} ≤ 15 MJ et Pic HRR ≤ 30 kW et FIGRA ≤ 150 Ws ⁻¹	Emissions de fumée Gouttelettes/ et Acidité
	EN 60332-1-2	H ≤ 425 mm	
C _{CA}	EN 50399 (brûleur 20,5 kW) et	FS ≤ 2,0 m et THR _{1200s} ≤ 30 MJ et Pic HRR ≤ 60 kW et FIGRA ≤ 300 Ws ⁻¹	Emissions de fumée Gouttelettes/ et Acidité
	EN 60332-1-2	H ≤ 425 mm	

Tableau 1 : Classes Euro sous prEN 13501-6 respectivement 2006/751/EG

Classe	Méthode(s) de test	Critère de classification	Classification supplémentaire
D _{CA}	EN 50399 (brûleur 20,5 kW) et	THR _{1200s} ≤ 70 MJ et Pic HRR ≤ 400 kW et FIGRA ≤ 1300 Ws ⁻¹	Emissions de fumée Gouttelettes/ et Acidité
	EN 60332-1-2	H ≤ 425 mm	
E _{CA}	EN 60332-1-2	H ≤ 425 mm	
F _{CA}	Aucune performance déterminée		

PCS – Potentiel calorifique brut
FS – Propagation de flammes
THR – Émission de chaleur totale
HRR - Taux d’émission de chaleur
FIGRA - Taux de croissance de l’incendie

Certificat de conformité

La procédure habituelle pour les câbles couverts par la Directive Basse Tension exigeait aux fabricants d’établir la conformité de leurs produits avec les directives ou avec les normes correspondantes, et de le certifier dans une Déclaration de Conformité UE.

Toutefois, ceci n’est pas suffisant pour les produits affectés par la Réglementation sur les Produits de Construction. Selon la classe Euro prévue, une procédure d’évaluation de conformité devra être effectuée, avec la portée décrite dans le Tableau 2. A l’exception de la classe F, un minimum de tests de type par un organisme notifié sera requis. En association avec le certificat de conformité, le fabricant devra émettre une déclaration de performance, en fournissant des détails sur le comportement en cas d’incendie (Classe Euro A-F).

Tableau 2 : Système de certificat de conformité sous prEN50575

Classe Euro	Système de certification de conformité	Tâches de l’organisme notifié
A _{CA} , B1 _{CA} , B2 _{CA} , C _{CA}	1+	- Tests de type - Audits d’usine réguliers - Échantillonnage régulier de la production en cours
D _{CA} , E _{CA}	3	Tests de type
F _{CA}	4	néant

Cette procédure de classification des produits et d’obtention du certificat de conformité va s’appliquer de manière égale à tous les états membres et constitue une réponse à l’exigence de suppression des barrières commerciales dans le secteur des produits de construction, et d’amélioration de la libre circulation des marchandises pour ces produits sur le marché intérieur.

Utilisation des câbles classifiés dans les immeubles

L’intégration des câbles correspondants dans les réglementations des immeubles et l’assignation de classes d’incendie aux types d’immeubles ou zones au sein des immeubles relève de la responsabilité des différents États membres.

Par exemple, les différents états mettront en œuvre les normes selon leurs propres réglementations nationales en matière de construction, le droit de la construction étant placé sous juridiction nationale. Le DIBt (Centre of Competence in Civil Engineering) doit publier un tableau de convergence.

Les affectations définitives de classes aux immeubles n’étaient pas encore définies au moment de l’impression, bien qu’une classification possible soit indiquée dans un livre blanc de la ZVEI (association allemande de fabricants d’équipements électriques), disponible en allemand sur le site www.zvei.de.

Statut de la certification de nos produits

Nous travaillons actuellement à l’établissement de la conformité et de la classification de nos produits, et à l’ajout des produits modifiés ou nouveaux nécessaires à notre gamme, afin d’être en mesure de fournir des câbles conformes.

Tant que les normes spécifiées ci-dessus ne sont pas publiées, nous ne pouvons pas communiquer d’informations sur les classes d’incendie. Le statut actuel de nos produits est disponible sur notre catalogue en ligne à l’adresse <http://products.lappgroup.com/online-catalogue/appendix/technical-tables.html>

ÖLFLEX®
UNITRONIC®
ETHERLINE®
HITRONIC®
EPIC®
SKINTOP®
SILVYN®
FLEXIMARK®
ACCESSOIRES
ANNEXES